information importante

Diminuons nos déchets!

Commune de Coppet

A partir du 5 mars 2012, les levées «porte-à-porte» sont supprimées, pour gagner en efficacité, ainsi qu'en propreté et en hygiène.

Dès 2012, vos ordures ménagères quittent la surface des rues!

- Votre commune est responsable de l'enlèvement et l'incinération des déchets déposés aux points de collecte
- Chaque habitant est responsable et tenu d'apporter ses sacs à ordures ménagères aux points de collecte

Coppet: respectueux de l'environnement!

Commune de Coppet

60 conteneurs à disposition sur le territoire de la commune!

Pour baisser les **coûts d'incinération** et augmenter le **taux de recyclage**, votre commune a mis en place un système de conteneurs enterrés proches des habitations.

Grâce à ce système, une réduction des kilomètres et de la consommation de carburant est constatée:

- le nombre des levées est divisé par deux (1 fois par semaine au lieu de 2)
- moitié moins de kilomètres par tournée car passage uniquement aux points de collecte (passage dans toutes les rues avec l'ancien système)
- les émissions de CO_2 sont quatre fois moins importantes

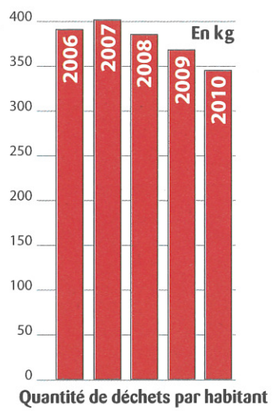

Quantité de déchets par habitant

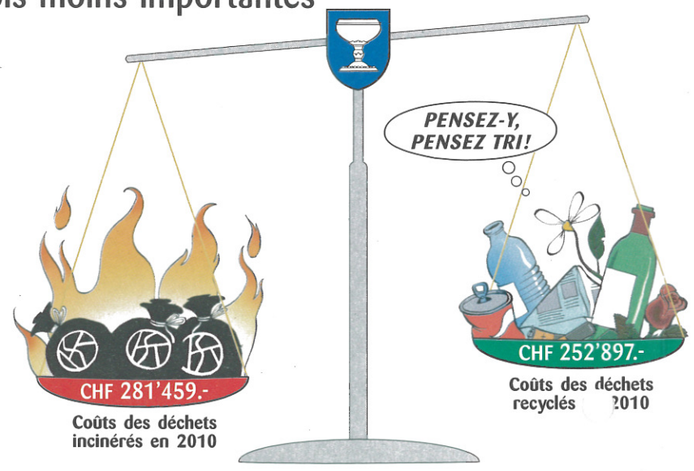

Coûts des déchets incinérés en 2010

Coûts des déchets recyclés 2010

Le volume des conteneurs enterrés est de 4 m³, ce qui représente 5 conteneurs de 800 litres ou 30 conteneurs de 120 litres!
Grâce à ce système, plus de conteneur à sortir ou de sacs poubelles qui jonchent les rues, donc moins de problèmes d'hygiène.

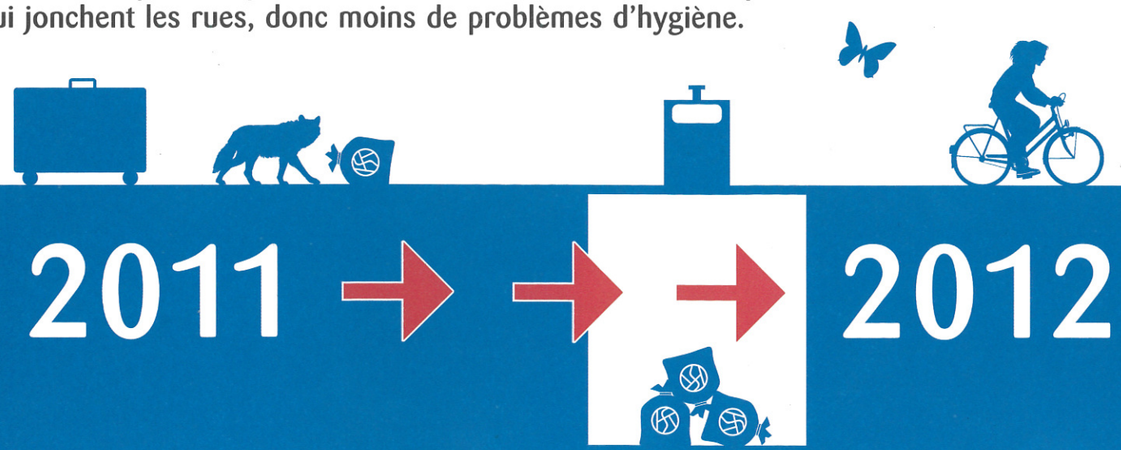

Pour vous débarasser de vos conteneurs, la commune procédera à une levée unique et GRATUITE qui vous sera communiquée ultérieurement. Tous seront recyclés.

IMPRIM'VERT® PlanVert.ch : communication durable imprimé sur papier 100% recyclé